



HAUTE-RIVOIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit juin deux mille vingt-et-un, à 19h30, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline (arrivée à 19h40), PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu (arrivé à 19h50), VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Était excusée : ANDREKOVICS Sandrine qui donne pouvoir à GERIN Pascale.

Secrétaire de séance : CHAVEROT Gilles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Gilles CHAVEROT.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Adhésion des communes de Chambost-Longessaigne et Villechenève au SIVOS du collège Val d'Argent

Le SIVOS du Collège Val d'Argent regroupe actuellement 16 communes.

En raison de la scolarisation de 4 élèves domiciliés à Villechenève et 10 domiciliés à Chambost-Longessaigne, il a été demandé à ces 2 communes de rejoindre le SIVOS, ce qu'elles ont accepté.

Il convient désormais que chaque commune membre se prononce sur ces deux nouvelles adhésions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Chambost-Longessaigne et Villechenève au sein du SIVOS du collège Val d'Argent.

2) Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2022

La commune doit organiser le recensement de la population en 2022.

Pour cela, un coordonnateur communal chargé de la préparation et du suivi de la réalisation des enquêtes de recensement en étroite collaboration avec les agents recenseurs qui seront recrutés en fin d'année, est nommé. Cette personne est l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant toute la période de recensement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

NOMME Patricia FLECHET en tant que coordonnateur communal du recensement.

NOMME Madame Emilie COMMARMOND en tant que coordonnateur communal suppléant.

3) Renouvellement de la convention de partenariat avec la CCMDL « Réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur »

La convention de partenariat avec la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur. Cette convention est arrivée à échéance le 11 juin dernier.

Il convient de la renouveler jusqu'au 31 décembre 2023. La participation financière de la commune est plus élevée en raison de la fin du financement par le département du contrat territoire lecture (CTL).

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
 APPROUVE la convention à intervenir avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.
 AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la CCMDL.

19h40 : arrivée de Caroline PAYMAL.

4) Constitution d'une Société publique locale (SPL) ESCAP'AD

M. le Maire rappelle que le centre aquatique Escap'Ad sis 85 impasse du Pontet, 69930 Saint Laurent de Chamousset est géré par une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2021. Après une étude comparative sur les différents modes de gestion, le choix s'est porté sur la création d'une Société Publique Locale à qui sera confiée au 1er janvier 2022, la gestion du Centre aquatique Escap'Ad comprenant les bassins de natation, l'espace fitness ainsi que l'espace Bowling.

Il est proposé que le capital social s'élève à 65 000 euros et soit réparti de la manière suivante :

Collectivités actionnaires	Montant du capital	Part du capital
CCMDL	39 000 €	60%
St Laurent de Chamousset	13 000 €	20%
Autres Communes de l'ex CCCL	13 000 €	20%
	65 000 €	100%

M. le Maire précise que pour les communes de l'ex CCCL, il a été proposé une répartition du capital de 13 000 euros en fonction du nombre d'habitants arrondi pour obtenir un nombre d'actions entier.

Commune	Montant du capital en fonction du nombre d'habitants arrondi	Nombre d'actions d'une valeur de 100 €
Haute-Rivoire	1 500 €	15
Montrottier	1 500 €	15
Brussieu	1 500 €	15
Ste Foy l'Argentière	1 400 €	14
St Genis l'Argentière	1 100 €	11
Chambost-Longessaigne	1 000 €	10
Villechenève	900 €	9
Souzy	900 €	9
Brullioles	900 €	9
St Clément les Places	700 €	7
Longessaigne	600 €	6
Les Halles	500 €	5
Montromant	500 €	5

Concernant la représentativité des membres au sein de la SPL :

- L'Assemblée générale est composée d'un représentant par collectivité et une action = 1 voix
- Le Conseil d'administration sera composé de la manière suivante

- CCMDL : 11 représentants
- St Laurent de Chamousset : 3 représentants
- Autres Communes : 3 représentants.

Le Maire précise que les 3 membres représentants les Communes de l'ex CCCL seront désignés en assemblée spéciale elle-même constituées d'un délégué par collectivité. Cette assemblée spéciale pourra se réunir avant chaque conseil d'administration.

M.le Maire précise que la commune a un intérêt communautaire à participer à cette SPL dans la mesure où l'ensemble des élèves scolarisés sur la commune bénéficient de l'équipement pour apprendre la pratique de la natation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de la constitution d'une société publique locale, dénommée : SPL Escap'Ad.

Dont l'objet social est le suivant : La gestion d'équipements touristiques, sportifs, culturels et de loisirs

Dont le siège est : 85 impasse du Pontet, 69930 Saint Laurent de Chamousset.

Et la durée de 99 ans.

PROCEDE à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximal de 65 000 euros libéré en une fois dans lequel la participation de la commune de Haute-Rivoire est fixée à 1 500 euros et libéré en totalité.

AUTORISE M. le Maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société.

DESIGNE Christelle SEVE comme représentant à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale.

19h50 : arrivée de Mathieu RAZY.

5) Mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation des représentants de la commune

Le conseil communautaire a délibéré le 22 juin 2021 sur la composition de la CLECT, qui est chargée de l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la CCMDL.

Chaque commune doit nommer un représentant titulaire et un suppléant au sein de cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DIT QUE les représentants de la commune de Haute-Rivoire pour la Commission Locale d'évaluation des charges transférées sont :

- Titulaire : Nicolas MURE.
- Suppléante : Nathalie JACQUEMOT.

6) Approbation de la convention avec la CCMDL relative à la réalisation de travaux de réfection de voirie

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

La commune souhaite entreprendre la réfection du chemin du Boulot, celui de la Bonnetière ainsi que la mise en œuvre de point à temps automatique, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL.

Or, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 74 409.33€ et dépasse l'enveloppe allouée à la commune par la CCMDL pour l'année 2021 d'un montant de 62 270.00€.

Ainsi, il convient de mettre en place un fonds de concours, sur la base de la différence entre le montant définitif des travaux et l'enveloppe allouée par la CCMDL. Une convention doit être signée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec la CCMDL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

7) Décision modificative n°1 au budget principal

Suite à l'approbation de la convention avec la CCMDL (voir point ci-dessus), un fonds de concours devra être versé à la CCMDL. Il convient donc de prévoir une somme prévisionnelle au budget.

Une décision modificative est ainsi nécessaire à l'article 2041512 de l'opération 15 « voirie » pour un montant de 25 000€ qui sera couvert par une diminution du montant des dépenses imprévues d'investissement – chapitre 020 – pour ce même montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire à procéder à la décision modificative n°1 au budget principal.
PRECISE que le montant du fonds de concours qui sera effectivement versé à la CCMDL sera amorti sur 5 années.

8) Echange de parcelles sans soulte avec la CCMDL concernant l'impasse des Teinturiers

Il convient de régulariser l'emprise de l'impasse des Teinturiers avec la CCMDL.

M. le Maire propose donc que la parcelle C1972 de 316m² soit cédée à la CCMDL et que la commune acquiert les parcelles C 1973 et C1975 de 770m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de procéder à l'échange de parcelles tel qu'il est décrit ci-dessus avec la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, sans versement de soulte.
PRECISE que la superficie de la parcelle transmise à la CCMDL s'élève à 316 m² et la superficie de la parcelle transmise à la commune s'élève à 770 m².
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférant à cette transaction.

9) Avenant n°1 au lot n°3 du marché public de réhabilitation du bâtiment qui accueillera des professionnels de santé

L'entreprise Bâti MFC a été attributaire du lot n°3 « Maçonnerie ».

Il s'avère nécessaire de modifier ce lot suite à des :

- Travaux complémentaires : condamnation d'une ouverture située au rez-de-chaussée pour un montant de 140.00€ HT ; garnissage du mur mitoyen pour un montant de 480.00€ HT.
- Travaux imprévus : en raison d'une poutre défailante sur laquelle repose le mur, a réalisation d'un SAS d'entrée à l'étage est nécessaire pour un montant de 910.00€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTÉ la modification du montant du lot n° 3, porté de 15 853.55€ HT à 17 383.55€ HT.
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

10) Avenant n°1 au lot n°4 du marché public de réhabilitation du bâtiment qui accueillera des professionnels de santé

L'entreprise SAS BOINON a été attributaire du lot n°4 « Charpente Couverture Zinguerie ».

Il s'avère nécessaire de modifier ce lot suite à la découverte d'une poutre défailante qui repose sur le mur obligeant ainsi à un renforcement du plancher de l'étage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la modification du montant du lot n° 4, porté ainsi 8 301.50€ HT à 11 883.16€ HT
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

I 1) Location de l'appartement communal à la MAM « La Farandole »

Le contrat de location de la maison d'assistantes maternelles « La Farandole », au sein de l'appartement communal situé 33 rue des Balcons, arrive à échéance au 31 juillet prochain. Il convient de le renouveler, dans l'attente de l'intégration de la MAM au sein de locaux privés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE la location de l'appartement situé 33 rue des Balcons à Mme FAYOLLE, pour une durée de 2 mois, dans l'attente de la réalisation de travaux au sein du futur logement qui va accueillir la MAM.
APPROUVE le projet de contrat tel que présenté.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location et tous documents afférents.

I 2) Motion d'opposition à la dotation globale de fonctionnement dérogatoire

Ce point est ajourné et sera évoqué en conférence des maires, au niveau de la CCMDL.

QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

Point sur les décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal

M. le Maire :

- Fait le point de l'avancée du projet de sécurisation du village : présentation d'un premier scénario par le bureau d'études, qui reste à affiner. Une réunion avec les concessionnaires de réseau est prévue le 7 juillet en mairie.
- Evoque la réflexion en cours au niveau de la CCMDL sur le maintien de la redevance d'ordures ménagères ou le passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les élus font part de leur souhait de maintenir la redevance actuelle.
- Evoque une régularisation à opérer concernant la copropriété des jardins du Parc.
- Fait part d'un courrier de demande de dérogation scolaire : il est donné une suite favorable.
- Indique que la vogue aura lieu au centre du village du 17 au 19 juillet prochain.

P. GERIN :

- Fait un retour sur la réunion du Conseil de surveillance du centre hospitalier des Monts du Lyonnais. Le déficit de la structure s'élève à 3 300 000€. Des travaux conséquents sont prévus sur les trois structures de St Symphorien sur Coise, Chazelles sur Lyon et St Laurent de Chamousset.
- Indique que la Croix Rouge recherche des bénévoles.

G. CHAVEROT :

- Indique que les dalles sont coulées au lotissement du gros caillou et au chemin des Gouttes pour l'installation de points de collecte des déchets.
- Fait part d'une étude bilan sur le contrat en cours au niveau du SMAELT.

F. VENET :

- Revient sur la réunion avec l'ensemble des associations qui utilisent le complexe sportif. Le planning est chargé, ce qui montre le dynamisme associatif de la commune. Une nouvelle association dénommée « Infinity dance » utilisera le complexe dès la rentrée.

N. JACQUEMOT :

- Revient sur la commission culture de la CCMDL et notamment la visite de l'office du tourisme de St Martin en Haut qui est le 2^{ème} le plus fréquenté du département après celui de Lyon.
- L'information municipale sera diffusée début juillet.

M. RAZY :

- ❖ Fait un retour sur la réunion concernant l'entretien des haies et les deux réunions relatives aux déchets verts.
- ❖ Indique que deux reprises d'exploitations agricoles existantes sont en cours.

C. SEVE :

- Fait le point sur le dernier conseil d'école : 93 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire. La commune a investi dans de nouvelles couchettes pour la sieste des petits pour 1 158€ pour un meilleur confort et une facilité d'entretien. Des tableaux numériques ainsi qu'une classe mobile viennent d'être commandés pour un montant d'environ 11 196€, avec une subvention de l'Etat à hauteur de 7 350€. Un espace numérique sera également financé par la commune.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées :

- Jeudi 26 août
- Mardi 21 septembre
- Jeudi 21 octobre.

La séance est levée à 22h30.